Demande d'autorisation environnementale
déposée par la société IPSOPHENE
pour implanter et exploiter une unité de fabrication du principe actif du paracétamol dans un bâtiment du site industriel ARIANEGROUP situé sur l'île d'Empalot à Toulouse.

Compte rendu de la réunion publique du 09 avril 2025

Lieu : grand auditorium du centre hospitalier Gérard Marchant 31057 TOULOUSE

Gérard BELLECOSTE
Commissaire enquêteur

1. Participants à la réunion publique

Société IPSOPHENE

Jean BOHER, Président

Maxime LEFEBVRE, directeur d'usine

Commissaire enquêteur

Gérard BELLECOSTE

Affluence

Environ 50 personnes

2. Ouverture de la réunion publique par le commissaire enquêteur

A 18 h 15, le commissaire enquêteur :

- Souhaite la bienvenue aux personnes présentes ;
- Se présente et indique qu'il est missionné par le tribunal administratif de TOULOUSE pour conduire la procédure de la consultation du public concernant le projet de la société IPSOPHENE ;
- Expose succinctement les particularités de cette nouvelle procédure, applicable à ce projet ;
- Rappelle les diverses modalités offertes au public pour son information et sa participation ;
- Précise que la réunion durera 2 heures :
  - La première partie (d'une durée d'environ ½ heure) consistera en la présentation du projet par Monsieur Jean BOHER Président d'IPSOPHENE et Maxime LEFEBVRE directeur d'usine.
  - La seconde partie sera consacrée à un échange entre le public et l'équipe dirigeante d'IPSOPHENE
- Indique que la réunion est enregistrée pour qu'il puisse réaliser son compte-rendu.

3. Présentation du projet par M. Jean BOHER et M. Maxime LEFEBVRE

A l'appui d'une vingtaine de diapositives (publiées à la suite du compte-rendu) MM BOHER et LEFEBVRE expliquent durant 50 minutes :

- La genèse du projet, sa localisation, son implantation, la ligne de production ;
- Les raisons du classement ICPE et SEVESO seuil bas de ce projet ;

- Le bilan spécifique sur l'eau, le traitement des COV, le flux des camions ;
- Les grandes lignes de l'étude des dangers : les scénarios, les effets toxiques, les effets de surpression, la gravité/probabilité des phénomènes dangereux ;
- Le projet de remodelage et de la mise en double sens du chemin de la loge.
- Les bénéfices importants apportés aux consommateurs par ce projet.

4. Le débat entre le public et la société IPSOPHENE

Le débat a duré 1 h 20. Bien que parfois animé, il s'est déroulé sans incident, avec le respect de chacun dans les prises de parole. Durant celui-ci, une vingtaine de personnes ont posé des questions ou signifié leurs avis et observations au porteur de projet, sans indiquer si elles s'exprimaient à titre personnel ou en tant que porte-parole d'une association.

Le compte rendu ci-après restitue les questions, avis, observations et suggestions du public ; les réponses du porteur de projet apparaissent sur fond grisé.

4.1 Les questions

Y aura-t-il des réponses aux questions posées pendant la durée de la concertation et si oui, à quel délai doit-on s'attendre ?

> Mr BOHER indique qu'il répondra sur le site internet à toutes les questions posées, probablement 1 fois par semaine, en regroupant les réponses par sujet.

Sera-t-il possible de contacter le commissaire enquêteur en dehors de ses permanences ?

> Ce n'est pas prévu. Toutefois, en cas d'impossibilité de se déplacer, demander un R.V. téléphonique au commissaire enquêteur via internet ou via la Maison de Toulouse services.

Il y a des ambiguïtés dans ce dossier. Alors que le projet est porté par la société IPSOPHENE, la rédaction du dossier est signée de la responsable des risques industriels d'AGS., et il apparait aussi un autre bureau d'études. Qui a déposé le dossier et quel est le rôle de cette entreprise dans ce dossier ?

> AGS dispose d'un service SNE environnement composé de 4 personnes dont le métier est de réaliser des études de projet. Plutôt que de commissionner un bureau d'étude local, IPSOPHENE a choisi cette solution qui lui est apparue évidente car ce service connait bien la problématique environnementale de l'île d'Empalot et qu'une grande partie de l'étude du projet demande une connaissance approfondie du site.
>
> C'est IPSOPHENE qui a déposé le dossier en préfecture

Qui porte la responsabilité du projet ? le bureau d'études ou IPSOPHENE ?

C'est IPSOPHENE, porteur du projet, qui est responsable du projet.

La société IPSOMEDIC a déposé le brevet de fabrication du procédé qui sera mis en œuvre industriellement par IPSOPHENE. Elle est installée à Aubagne, dans la région PACA. Pourquoi l'usine de fabrication industrielle n'a pas été installée à proximité ?
IPSOMEDIC et IPSOPHENE sont-ils partenaires ou sont-ils concurrents ?

A proximité de l'Oncopole, à 500 mètres, on est en train de détruire des grands bâtiments qui datent de l'ancienne guerre et qui pourraient convenir pour installer votre activité puisqu'elle ne présente pratiquement pas de risques.

IPSOMEDIC est un laboratoire RD qui a été créé pour développer des processus de synthèse de produits chimiques dans divers domaines ;

IPSOPHENE a été créé pour mettre en œuvre la production du principe actif du paracétamol. Les deux sociétés sont totalement indépendantes.

Nous avons cherché de nous installer sur plusieurs autres sites en France où nous avons étudiés diverses possibilités. La meilleure opportunité était incontestablement de nous installer à Toulouse, au sein du site AGS. Il y avait de nombreux avantages :

- On est sur du foncier industriel, donc aucun impact environnemental par rapport à l'existant ;
- On reprend un bâtiment existant, donc aucune consommation foncière et zéro impact carbone, en sus d'une économie de temps et d'argent ;
- Le bâtiment a été conçu pour mettre en œuvre notre type d'activité ;
- Les cuves de stockage des matières premières sont en parfait état.

4.2 - Les avis, observations et suggestions

Sur la pertinence du projet

Toutes les personnes qui se sont exprimées ont approuvé unanimement le rapatriement en France de la fabrication du paracétamol. C'est seulement sa localisation, dans une zone urbaine dense, qui est contestée. Deux personnes ont aussi exprimé des doutes sur la mise en œuvre industrielle du procédé innovant d'IPSOPHENE, au motif qu'il n'a été testé qu'en laboratoire, sur des quantités réduites.

Sur le PPRT et sa compatibilité avec la plateforme AGS/IPSOPHEN

① Le règlement du PPRT de la zone grise SEVESO du site AGS stipule qu'il est interdit de pratiquer, dans cette zone, des activités non indispensables à l'activité d'AGS. En application de ce règlement : IPSOPHENE ne peut s'y installer ; toute personne étrangère aux activités d'AGS ne peut intervenir sur le site.

② Le document de maitrise foncière joint au dossier, à savoir le bail d'occupation conclu à compter du 13 avril 2023, est en contradiction totale avec le PPRT ; en outre, il ne précise pas quel bâtiment a été cédé à IPSOPHENE.

③ Le dossier évoque une Plateforme industrielle AGS/IPSOPHENE, alors qu'à l'heure actuelle IPSOHENE n'est pas classée ICPE, n'est même pas censée être présente sur le site AGS. On ne peut pas créer une plateforme industrielle avec une seule entreprise.

④ Comment peut-on faire des travaux dans un bâtiment dans ses conditions ?

⑤ Comment peut-on classer cet endroit en plateforme industrielle ? Il est quasiment inaccessible ; c'est incompréhensible y compris du point de vue de la sécurité.

Mr BOHER précise :

- Actuellement IPSOPHENE bénéficie d'un droit d'utilisation gratuit du bâtiment et annexes à ses risques, sachant qu'il n'y a strictement aucune activité industrielle chimique dans le bâtiment. Seuls des travaux de réhabilitation sont effectués à l'intérieur.
- Effectivement le règlement du PPRT de 2014 précise les points évoqués, et effectivement, il n'existe pas actuellement de plateforme industrielle* ; toutefois, la réglementation a changé, le décret du 21 novembre 2019** nous permet de créer cette plateforme, et IPSPHENE y a intérêt, pour partager des systèmes de protection et de la maitrise des risques.

  Un contrat plateforme est en cours de rédaction entre IPSOPHENE et AGS, qui sera revu par les services de l'Etat. Sous condition qu'IPSOPHENE obtienne l'autorisation environnementale d'exploiter, le ministère pourra alors prendre un arrêté ministériel transformant ledit contrat en arrêté de plateforme.
- Nous travaillons à une meilleure accessibilité du site. Un projet de remodelage du chemin de la loge, avec mise en double sens de circulation est en discussion avec Toulouse Métropole.

  Nota du commissaire enquêteur : * au sens de l'article L515-48 du code de l'environnement ; s'y reporter ; ** Retranscrit, pour la partie concernée, à l'article R515-17 du code de l'environnement ; s'y reporter.

Sur La destination de l'île du Ramier

L'île du Ramier est destinée à devenir un poumon vert. Cette activité n'y a pas sa place. Il se trouve à proximité du site AGS le Casino qui peut accueillir jusqu'à 2000 personnes.

L'étude des dangers montre que les risques chimiques sont contenus sur le site AGS.

Sur les impacts potentiels du projet sur l'environnement naturel et humain

① Ce projet est susceptible d'impacter significativement la zone urbaine densifiée proche. L'usine AZF qui était à proximité du site AGS a été entièrement détruite par une explosion en 2001 alors que personne n'avait prévu cette éventualité. Les riverains gardent encore le

traumatisme des 30 morts et des nombreux blessés. Ce qui est advenu pour AZF peut se reproduire avec IPSOPHENE.

② Ce projet peut affecter les zones de protection du biotope du site, et particulièrement la zone NATURA 2000 proche.

③ Ce projet va rajouter des risques technologiques sur un site qui est classé SEVESO seuil haut. Une éventuelle explosion chez IPSOPHENE peut se répercuter sur l'usine AGS et engendrer des dégâts catastrophiques pour la population. Et quid des effets cocktails ?

④ Le procédé de fabrication est innovant, avec des bombonnes sous pression 24h/24, 315 jours par an, avec des risques de fuite ; Est-ce que ce type d'installation existe déjà quelque part ? Notre inquiétude est d'autant plus grande qu'on ne sait si les dangers qu'il comporte sont bien connus ; c'est hyper angoissant.

① L'étude des dangers détaille les trois risques potentiellement les plus impactants pour la population proche : ils n'ont aucun effet pour la santé humaine car les effets nocifs sont contenus dans une enveloppe qui ne dépasse pas le milieu de la Garonne. Elle démontre aussi :

- que pour deux cas leur survenance est peu probable et leur niveau de gravité est modéré,
- que pour le troisième cas, à savoir le risque de blève de la cuve de propane, sa survenance est extrêmement peu improbable, avec un niveau de gravité sérieux.

② Le projet IPSOPHENE n'affectera pas la zone NATURA 2000. L'étude d'impact environnementale le démontre. Le projet IPSOPHENE est en conformité avec la réglementation environnementale actuelle.

③ L'étude des dangers exclue tout effet domino entre les 2 sites : Les installations du site AGS ont été étudiées en tant que potentiels agresseurs du site IPSOPHENE et inversement les installations du site IPSOPHENE ont été étudiées en tant que potentiels agresseurs du site AGS. Aucun effet domino n'a été identifié.
Il n'y a pas d'effet cocktail possible, du fait que les deux sociétés ne partagent pas de matières communes.

④ Le procédé de fabrication est effectivement innovant. Il n'est pas utilisé par les autres fabricants, mais les réactions chimiques qu'il génère sont classiques, bien connues et maitrisées. Le procédé en continu est utilisé pour d'autres productions ; il permet à IPSOPHENE d'utiliser une quantité réduite de produits chimiques, ce qui a pour effet de fabriquer le paracétamol avec une sécurité accrue.

⑤ Les cuves de stockage aérien des produits chimiques ont une taille maximum de 40 m^3, elles sont instrumentées avec des sondes de température, de pression et tenues sous inertage d'azote ; elles sont équipées d'un anneau de refroidissement et d'un système d'extinction automatique. Elles sont aussi toutes sous rétention.
Ce stockage extrêmement sécurisé n'a rien à voir avec le système de stockage de 300 tonnes d'AZF de nitrate d'ammonium qui était en vrac.

Sur le risque inondations

Ce site est régulièrement soumis à inondations :

- 1 heure après la crue de 2022, si la Garonne continuait de monter, le site était complétement inondé.
- 1 heure après la crue de 2000, si la Garonne continuait de monter, le site aurait été inondé.

Ce risque doit être mieux appréhendé dans le dossier, en fonction des scénarios prédictifs de l'inondation.

Monsieur BOHER précise à cet interlocuteur : Des réponses vous ont été apportées sur ce point au dernier CSS où vous étiez présent, par des personnes qualifiées en la matière. Je ne suis pas compétent pour vous en dire plus. Nous nous conformons à la réglementation applicable. Le dossier évoque le cas d'une possibilité d'inondation du site et des mesures prévues pour y faire face.

Sur les risques technologiques du site

Le site est classé SEVESO seuil bas au regard des quantités de phénol et de nitrite de sodium qui seront limitées à 95 tonnes, mais si on passe à 100 tonnes on bascule en seuil haut.
Quelle garantie a-t-on qu'il n'y aura pas ensuite, une augmentation des quantités ?

C'est de la responsabilité de l'exploitant de respecter les quantités octroyées.

Le démarrage des installations se fera progressivement ; le procédé étant innovant, on montera la production en puissance progressivement.

La production maximum que les installations permettent d'atteindre est de 4000 tonnes/an de paracétamol. Les quantités de matières premières ont été calculées pour y parvenir.

Sur le trafic routier

Le problème ce n'est pas la circulation de 50 camions par semaine, ce sont les produits chimiques qui sont transportées par ces camions dans des zones densement peuplées. En cas d'accident routier, les produits qu'ils contiennent, par exemple le phénol, sont extrêmement dangereux. C'est plus d'un million de kilomètres que vont parcourir annuellement les camions pour alimenter votre site avec des produits dangereux.

Le transport routier est réglementé. Les matières chimiques qu'IPSOPHENE utilisera peuvent être transportées par route, dans le respect de la réglementation

Sur la société IPSOPHENE

Quels sont les actionnaires qui contrôlent la société ? Des industriels pharmaceutiques ? des financiers aventuriers qui partiront dans 6 mois ? Des financiers sérieux ?

Vous pouvez trouver tous ces détails sur internet. Il n'y a aucun requin de la finance. Le capital d'IPSOPHENE a été constitué par les fondateurs de la société qui ont cru à ce projet. Depuis notre création, nous avons bénéficié du soutien de partenaires stratégiques qui sont des spécialistes de la production du paracétamol, dont UPSA, mais aussi de partenaires financiers, notamment la Région Occitanie et France 2030.

La société IPSOPHENE est une société de R et D, pas une société de production de produits chimiques. Il est très étonnant qu'elle puisse déposer un dossier ICPE et demander une autorisation environnementale d'exploiter à ce titre.

On n'a pas le droit de créer une entreprise de production sans avoir l'homologation CEP (Certificat Européen de Production). Pour modifier les statuts de l'entreprise il faut obligatoirement attendre que l'homologation nous soit accordée.

Sur le recalibrage et la mise en deux sens du chemin de la loge

Le projet de la modification de ce chemin n'apparait pas dans le dossier mis à disposition du public. Renseignements pris, ce projet n'est pas au programme de Toulouse Métropole, il n'est pas financé.

D'autre part le remodelage de ce chemin comportera des impacts écologiques.

On ne peut pas mettre dans le dossier quelque chose qui est en cours d'instruction. Il y a plus d'un an et demi qu'on travaille sur ce projet. Des avant- projets nous ont été présentés par les services de Toulouse Métropole.

Le projet n'est pas encore abouti, c'est normal qu'il ne soit pas financé.

Ce projet se situe hors zone NATURA 2000

Sur la provenance de la matière première.

Des produits proviennent d'Allemagne, c'est un important flux logistique à gérer, et il est question de réaliser des stockages intermédiaires à GACHES CHIMIE à ESCALQUENS. On ne trouve pas cette information dans le dossier

Un tel projet demande une importante préparation. On est constamment en recherche d'améliorations et on travaille encore sur certains sujets, dont celui d'un approvisionnement intermédiaire de produits chez GACHES CHIMIE.

Sur l'approvisionnement du propane

Le dossier n'indique pas comment l'établissement sera approvisionné en propane

L'approvisionnement en propane sert uniquement à alimenter le bruleur thermique. Le besoin est minime, quelques camions par an. La cuve de stockage de propane est rigoureusement identique à celles que l'on peut voir dans les zones pavillonnaires.

Il est possible que cette information ne figure pas au dossier ; dans ce cas c'est un oubli que nous corrigerons.

Sur les zones des dangers technologiques

A vous entendre, les zones de dangers, c'est comme le nuage de Tchernobyl, ça s'arrête net

Je n'ai pas dit que les zones de danger s'arrêtaient net, j'ai dit que l'étude des dangers a estimé les zones à partir desquelles il n'y avait plus de dangers pour la population.

Les différentes zones délimitées par l'étude des dangers définissent les niveaux de conséquences des dangers étudiés, ce qui ne veut pas dire que le phénomène ne se propage pas au-delà, mais qu'au-delà de la zone délimitée, c'est sans conséquence pour la population.

Ces études tiennent compte de la climatologie.

Sur la répartition des transports

Comment se répartissent les 2000 camions par an, entre le transport des matières premières et le transport des déchets d'effluents

Les 50 camions par semaines se répartissent environ pour moitié pour la livraison des matières premières et pour autre moitié, pour l'enlèvement des déchets.

Sur le traitement des déchets

Il a été évoqué un possible traitement des déchets à BORDEAUX. Il serait plus écologique de faire ce transport en péniches, plutôt qu'en camions.

C'est une idée ; nous ne l'avons pas envisagée.

Sur la commercialisation de la poudre de paracétamol

Qui va commercialiser la poudre de paracétamol que vous livrez, et sur quel marché. En Europe, ailleurs ?

IPSOPHENE, avec une production de 4000 tonnes/an est une petite usine. La poudre de paracétamol que nous livrerons sera expédiée aux laboratoires pharmaceutiques pour fabriquer les médicaments finaux, sous forme de gélules, sirops ou autres. Notre production servira à alimenter prioritairement le marché de proximité, le marché Français notamment. UPSA, basé à AGEN, ville proche sera un client, parmi d'autres.

Nous avons signé un contrat avec l'Etat, qui nous oblige en cas de crise, de réserver au minimum 50% de notre production au marché Français.

L'horaire imparti étant écoulé, le commissaire enquêteur clôt la réunion publique à 20h30 et donne rendez-vous à la prochaine réunion publique du 25 juin, à 18 heures, au même lieu.

Intervention de M. Jean BOHER, lors du débat

Ipsophene

MANUFACTURING PARACETAMOL
IN CONTINUOUS FLOW

Synthèse Projet et Impacts Environnementaux

Réunion Publique 9 avril 2025

Ipsophene

MANUFACTURING PARACETAMOL
IN CONTINUOUS FLOW

1. Le projet et son implantation

Ipsophene – Le Projet

Ipsophene
MANUFACTURING PARACETAMOL IN CONTINUOUS FLOW

Un projet dont l'objectif est de répondre à une unique problématique, celle de **proposer un paracétamol français et souverain produit par un procédé innovant et éco-responsable**

Un objectif de **production de 4000 tonnes**, soit environ 50% des besoins nationaux, sur une durée de production de 315 jours par an.

Un projet **supporté par la Région Occitanie, par l'Etat** (lauréat France 2030 – Capacités Santé) et par des **acteurs de l'industrie pharmaceutique**

Une **voie de synthèse** et un **procédé** spécialement développés pour répondre aux enjeux **d'approvisionnements locaux** (France et UE) et d 'éco-responsabilité, sans **aucun rejet direct dans l'environnement**

Un **lieu de production** qui répond pleinement aux **enjeux du projet,** et une ligne de production **conçue et fabriquée en France**

Les facteurs de productivité du processus proposé

- Le procédé innovant d'IPSOPHENE engendre plusieurs conséquences très significatives :

  - **Un temps de production réduit**

Durée	Innovation IPSOPHENE	Anciens Procédés
Total	9 heures	7 jours

  - **Un rendement accru**

Rendement	Innovation IPSOPHENE	Anciens Procédés
Total	64%	43,8%

  - **Un procédé intrinsèquement sécuritaire** (réacteurs environ 1m3 au lieu de 10 à 20x plus)

  - **Des recyclages de tous les solvants** par des méthodes membranaires innovantes

  - **Une optimisation des consommations d'énergies** grâce au process continu

  - **Une diminution remarquable des volumes de déchets** par Kg de produit fini fabriqué
    - IPSOPHENE = **6 kg de rejets**
    - Procédés actuels « batch » en moyenne = **200 kg de rejets**

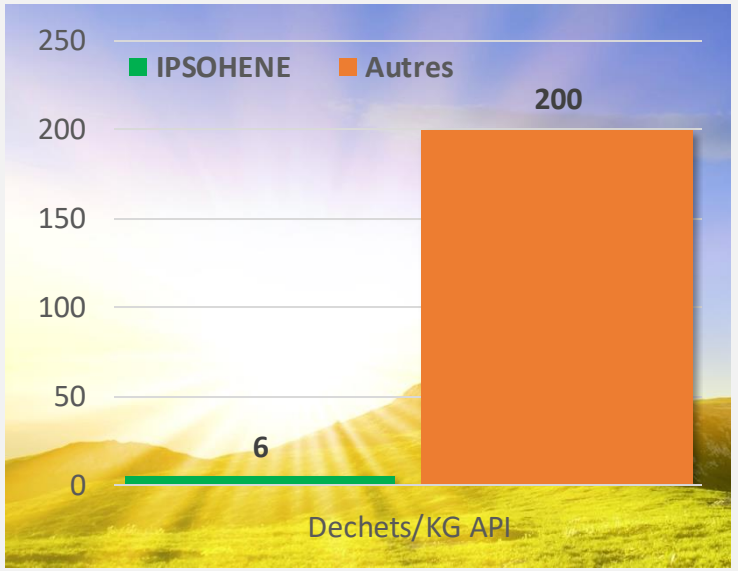

  - **Peu d'impact sur l'environnement, pas de rejet sur site**
    - Les rejets liquides ou solides sont traités par des procédés classiques, hors du site de production
    - Certains déchets sont valorisés en sous-produits

Innovation française, rupture technologique

Ipsophene
MANUFACTURING PARACETAMOL IN CONTINUOUS FLOW

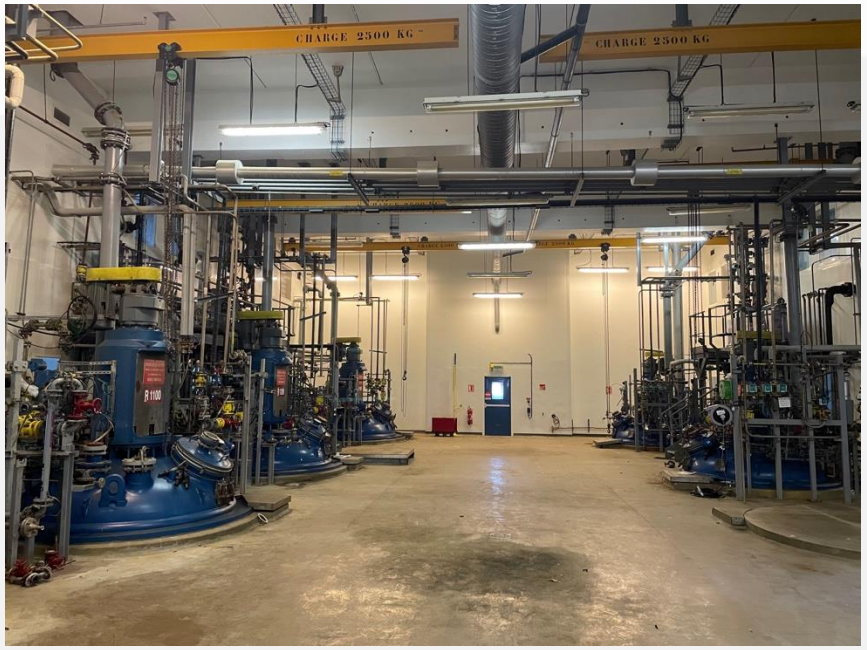

« BATCH »
Vs
CONTINU

Anciens procédés « Batch »

Des volumes de réaction importants, de 10m3 à 15m3 et des réactions chimiques utilisant beaucoup de solvants

Procédé Continu innovation française

Des volumes de réaction réduits, maximum 1,5m3. Processus intrinsèquement sécuritaire

Localisation du projet sur la plateforme (ile d'Empalot)

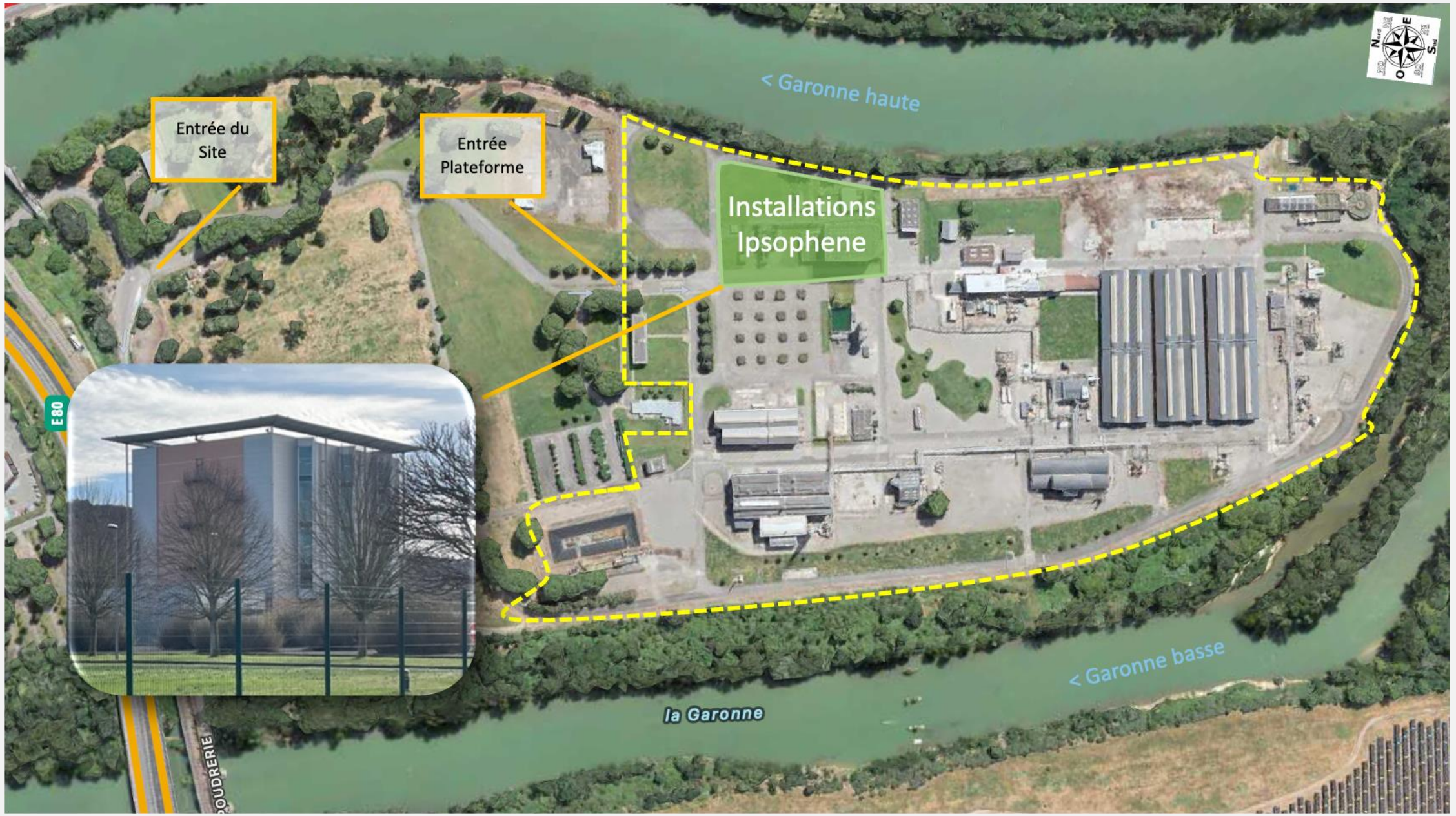

Circuit de la ligne de production dans le bâtiment 430

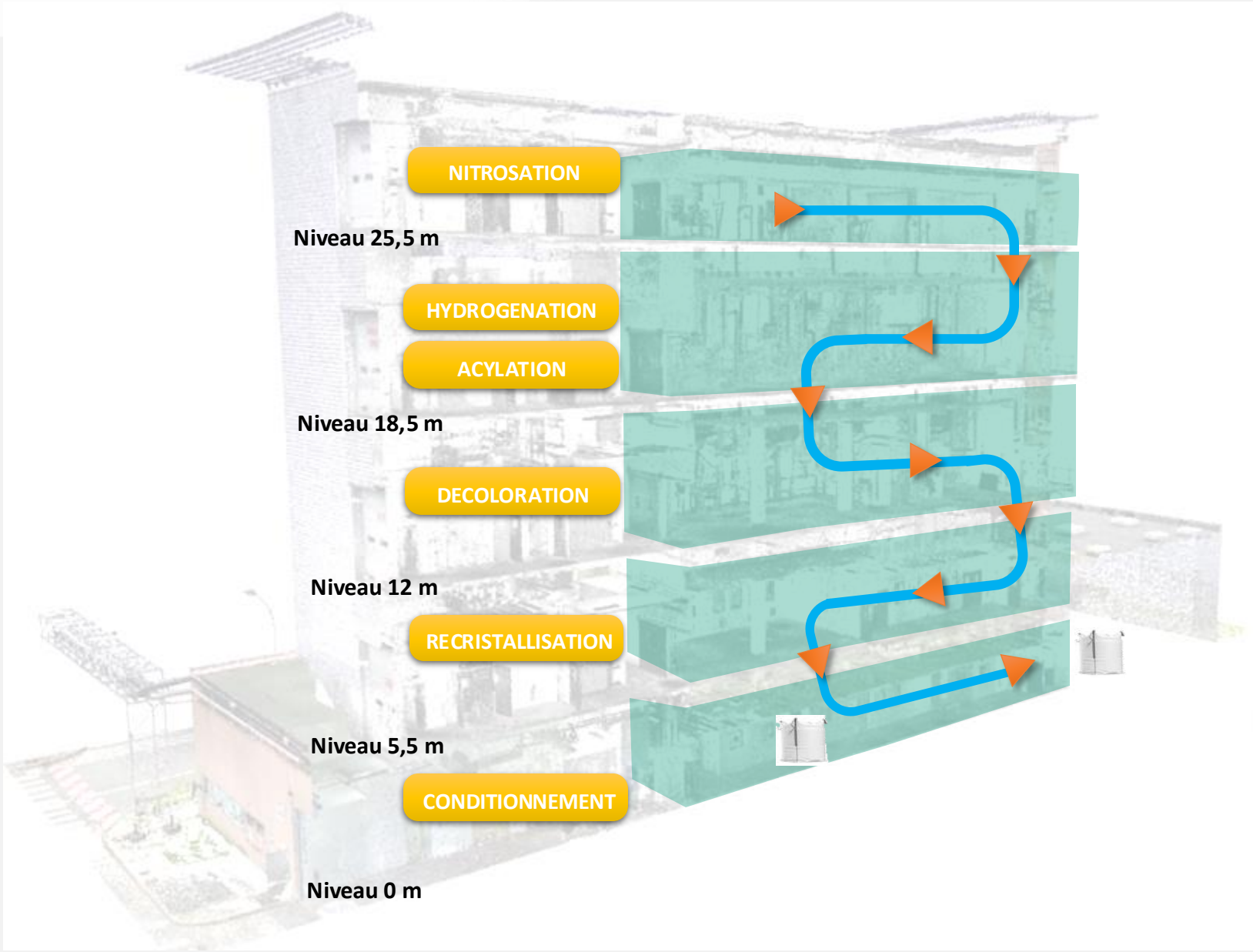

La configuration adaptée du bâtiment prévu dès son origine pour la **production de principes actifs pharmaceutiques** permet d'utiliser la gravité pour les transferts des produits intermédiaires entre chaque étape

Ipsophene

MANUFACTURING PARACETAMOL
IN CONTINUOUS FLOW

2. Classement ICPE et impact sur l'environnement

Classement ICPE

- **Qu’est-ce que la directive Seveso**
  - Cadre réglementaire qui impose aux sites industriels manipulant des substances dangereuses de prendre des mesures pour éviter les accidents et limiter leurs conséquences sur l’homme et l’environnement.
- **Deux niveaux de classement des sites Seveso**
  - **Seveso seuil bas** : obligations de prévention et d’information renforcées.
  - **Seveso seuil haut** : contraintes plus strictes, avec un plan de prévention des risques (PPRT pour les sites existants), des plans d'urgence, et une surveillance accrue.

Ipsophene est classée Seveso seuil bas en raison du **volume de stockage de certaines matières premières** classées pour l’environnement

Bilan spécifique sur l'eau – m3 par an

- Sources d'entrées d'eau et exutoires par type de rejet

Consommations / Entrées d'eau

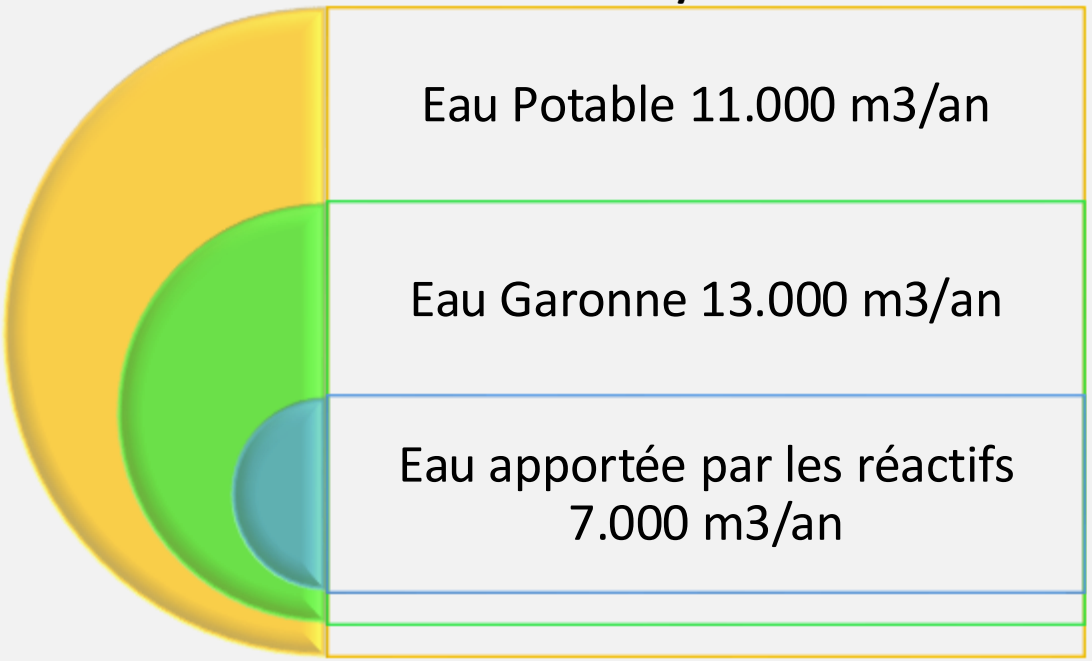

Sorties d'eau

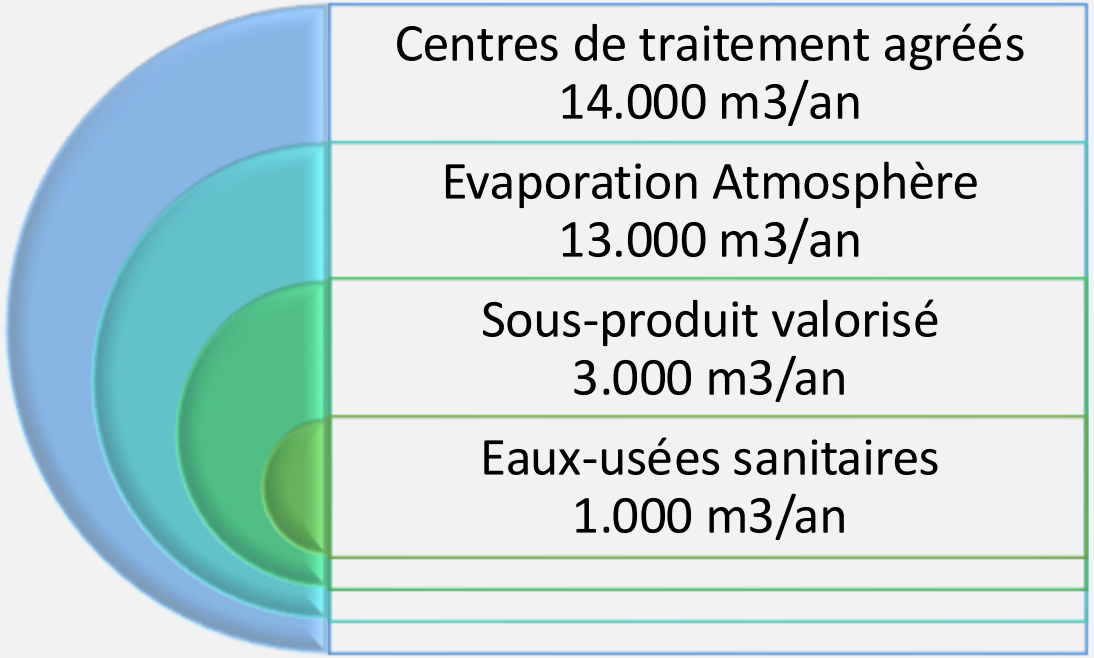

La consommation moyenne annuelle d'eau potable par personne dans Toulouse Métropole est de 56,9m3 (données 2022). **La consommation prévisionnelle d'Ipsophene correspond à celle de 193 habitants**

Tous les rejets sont collectés et envoyés dans des centres de traitement agréés (STEP municipales ou industrielles)

Aucun rejet direct d'effluents sur le site ou dans l'environnement naturel

Le traitement des Composés Organiques Volatils (COV)

Exemples installations d'Oxydateurs

- Les composés à traiter représentent un volume limité à 10 kg/h
- C'est un procédé d'oxydation thermique qui a été choisi pour les traiter.
  - Le but de l'oxydation thermique est de **convertir les émissions de COV en Gaz Carbonique et Vapeur d'Eau par combustion** avant de les évacuer à l'atmosphère.
- Par précaution, un module de traitement supplémentaire est ajouté à l'oxydateur pour abattre les NOx. Il s'agit d'une réduction sélective non catalytique à l'urée qui **transforme les NOx en Azote et Vapeur d'Eau** avant rejet à l'atmosphère.

La technologie de l'oxydation thermique **permet de répondre parfaitement aux attentes et normes environnementales**

Flux de camions

- Moyenne de 133.000 véhicules par jour sur la rocade à hauteur d'Empalot (Situation 2022 - Rapport AUAT 02-2024).
  Avec 10 camions par jour, Ipsophene représente une **augmentation de 0,0075 % du trafic**

- Discussion engagée à notre demande avec Toulouse Métropole afin d'améliorer l'accès routier au site, avec la mise en deux voies du chemin de la Loge vers la route d'Espagne, ce qui éliminera les risques de nuisance sur l'ile du Ramier

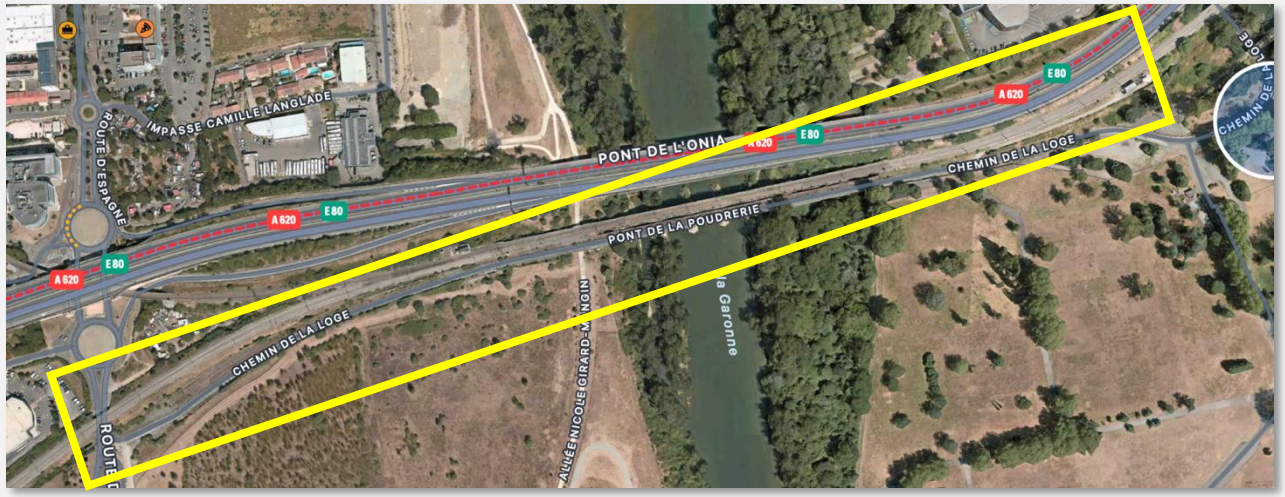

Ipsophene

MANUFACTURING PARACETAMOL
IN CONTINUOUS FLOW

3. Etudes de dangers

Scénarios Etudes de dangers – Extrait DDAE

- Sur les 15 scénarios décrivant des phénomènes dangereux, 3 ne sont pas maintenus dans les limites de la plateforme

PhD4 : Dispersion toxique suite à épandage d'Anhydride Acétique

- Les effets toxiques ne sont pas maintenus dans les limites de la plateforme sans toutefois avoir un impact sur des zones à occupation humaine permanente ou temporaire.
- Scénario assez conservatif car l'anhydride acétique ainsi répandu pourrait se transformer en Acide Acétique au contact de l'air humide (proximité de la Garonne)

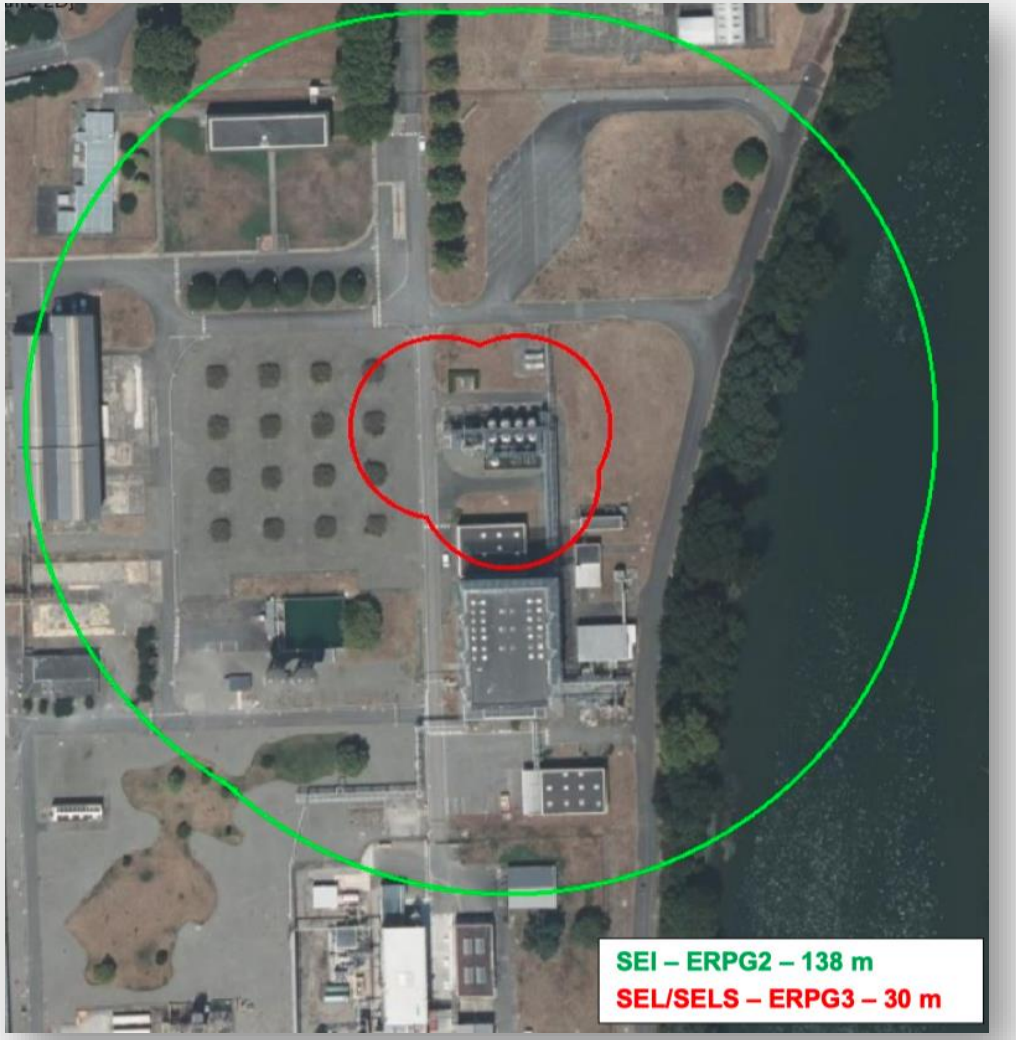

ERPG 2 : concentration max en dessous de laquelle il est probable que presque tous les individus pourraient être exposés pendant plus d'une heure sans ressentir ou développer d'effets irréversibles ou incapacitants

Scénarios Etudes de dangers – Extrait DDAE

PhD8 : Dispersion toxique suite à épandage hors rétention d'Anhydride Acétique

- Le seuil ERPG 2 n'est pas maintenu dans les limites de la plateforme, sans toutefois avoir un impact sur des zones à occupation humaine permanente ou temporaire.
- Scénario assez conservatif car l'anhydride acétique ainsi répandu pourrait se transformer en Acide Acétique au contact de l'air humide (proximité de la Garonne)

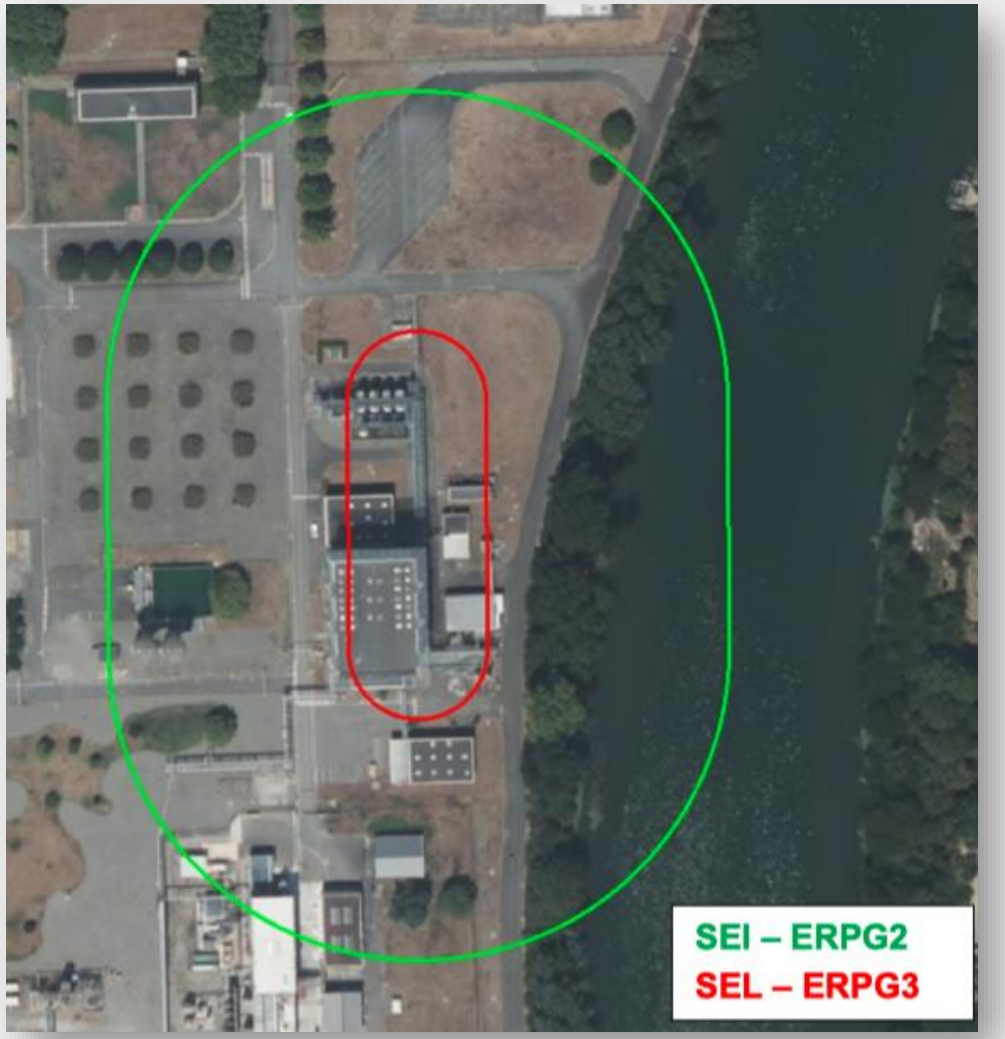

ERPG = Emergency Response Planning Guildelines

ERPG 2 : concentration max en dessous de laquelle il est probable que presque tous les individus pourraient être exposés pendant plus d'une heure sans ressentir ou développer d'effets irréversibles ou incapacitants

Scénarios Etudes de dangers – Extrait DDAE

PhD13 : BLEVE cuve de propane standard de 4350 litres

- Les effets de surpression sont maintenus dans les limites de la plateforme. Ce phénomène dangereux n'est donc pas susceptible de mener à un accident majeur.
- Les effets thermiques ne sont pas maintenus dans les limites de la plateforme sans toutefois avoir un impact sur des zones à occupation humaine permanente ou temporaire.

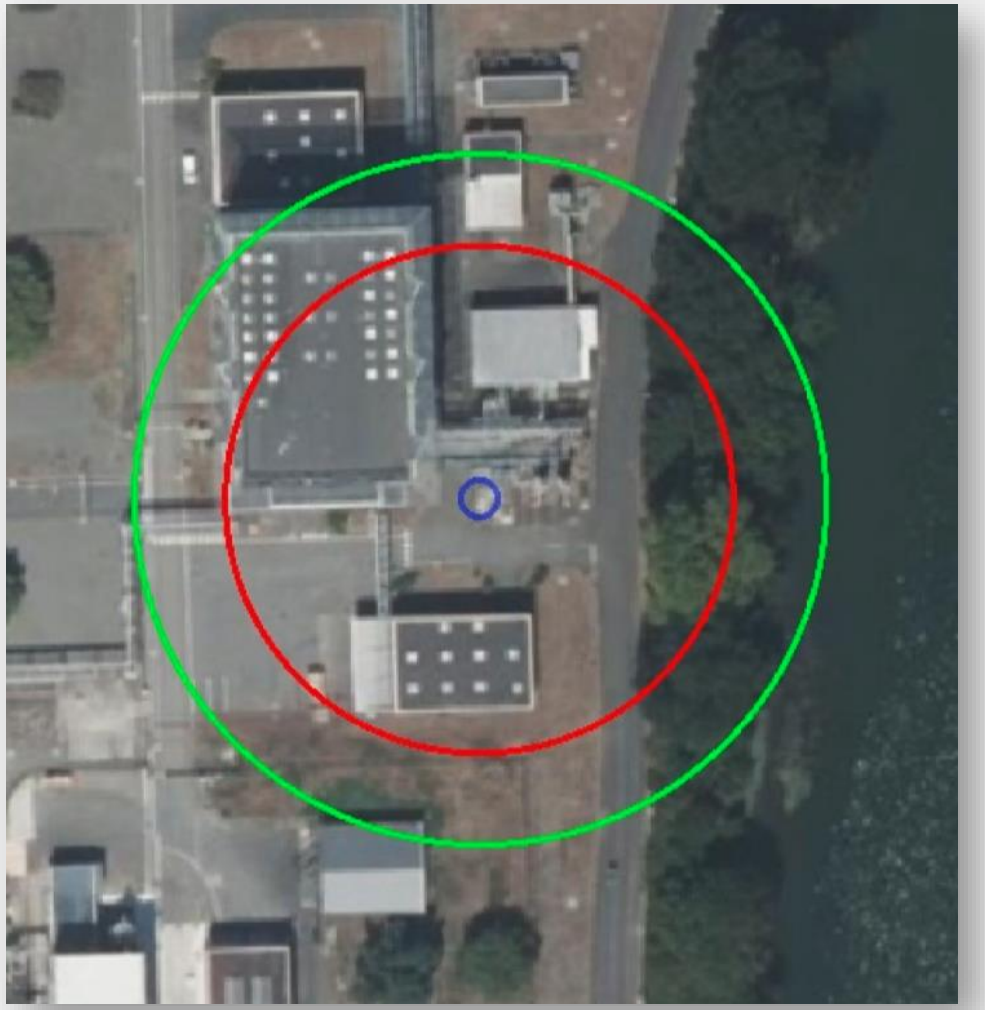

Seuil des effets de surpression significatifs

Pour mémoire, les seuils de risques du scénario PhD13 BLEVE relatif à une cuve propane (installation similaire aux cuves présentes dans les habitations), sortent des limites du site sur la berge côté site. Bien que cette berge soit inaccessible

Impact sur enveloppe PPRT – Effets toxiques

- L'activité d'Ipsophene, pour les effets toxiques engendre un léger débordement, mais sans effets irréversibles ou incapacitants (ERPG 2)

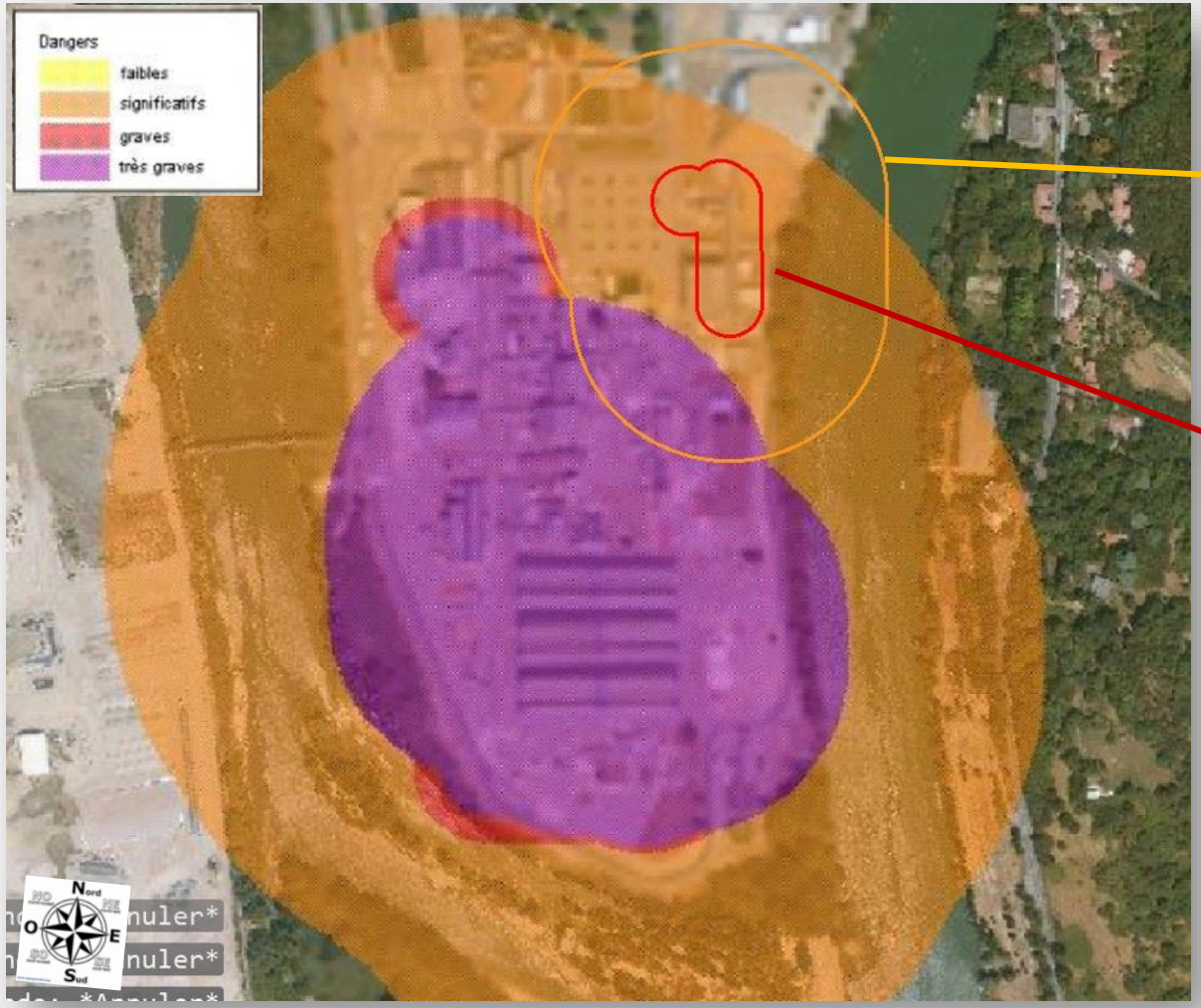

ERPG 2 : concentration max en dessous de laquelle il est probable que presque tous les individus pourraient être exposés pendant plus d'une heure sans ressentir ou développer d'effets irréversibles ou incapacitants

ERPG 3 : concentration max en dessous de laquelle il est probable que presque tous les individus pourraient être exposés pendant plus d'une heure sans ressentir ou développer d'effet menaçant sa vie

ERPG = Emergency Response Planning Guildelines

Impact sur enveloppe PPRT – Effets de Surpression

- L'activité d'Ipsophene étend vers le nord la zone de surpression du PPRT en vigueur, mais les effets graves restent confinés sur la plateforme

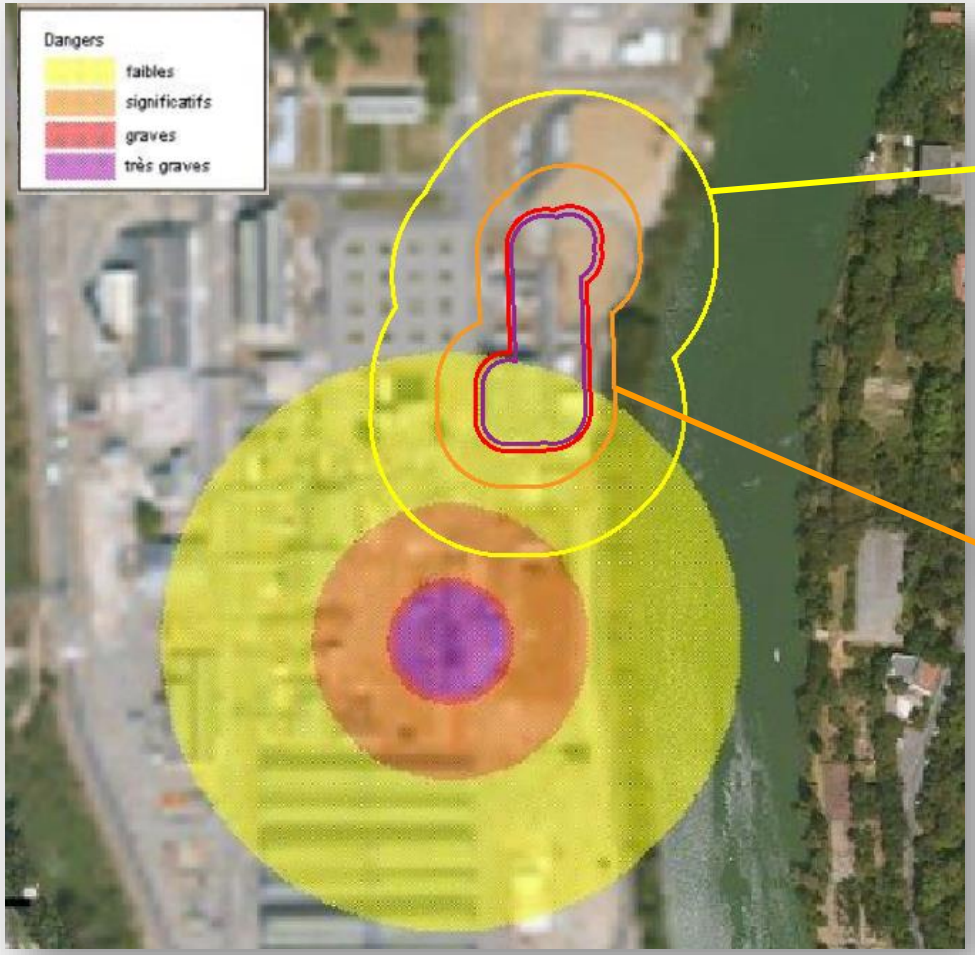

Seuil de 20 mbar / effets indirects
Vitres peuvent se fissurer
Sensation de pression sur la poitrine ou les tympans, sans effet irréversible

Seuil de 50 mbar / effets irréversibles maintenus dans la plateforme
Majorité des fenêtres éclatent
Risque de déformation ou d'arrachement des portes
Risque de blessures dues aux éclats
Sensation de forte pression, possible douleurs aux oreilles
Risque de chute

Gravité/Probabilité des phénomènes dangereux – Extrait DDAE

Phénomène dangereux	Effets	Niveau de gravité	Cinétique	Probabilité
$PhD4_{Tox}$ – Dispersion toxique Anhydride Acétique suite rupture catastrophique de cuve en rétention	Toxique	MODERE Sans impact sur des zones d'occupation humaine temporaire ou permanente	Rapide	Événement très improbable
$PhD8_{Tox}$ – Dispersion toxique Anhydride Acétique suite à une rupture catastrophique de canalisation hors rétention	Toxique	MODERE Sans impact sur des zones d'occupation humaine temporaire ou permanente	Rapide	Événement très improbable
$PhD13_{BLEVE}$ – BLEVE d'une cuve de propane	Thermique	SERIEUX Sans impact sur des zones d'occupation humaine temporaire ou permanente	Rapide	Événement possible mais extrêmement peu probable

- De tous les scénarios analysés, il n'en existe que trois qui sont considérés comme pouvant engendrer des gravités sérieuses et modérées, mais les effets significatifs se portent sur la plateforme et dans la zone couverte par le PPRT
- Au maximum ces effets pourraient **impacter statistiquement moins d'une personne**

Ipsophene apportera des bénéfices importants pour les consommateurs

Ipsophene

MANUFACTURING PARACETAMOL
IN CONTINUOUS FLOW

Echanges / Contributions

Réunion Publique 9 avril 2025